



Demande de cotation #S073289

ELIZABETH GLASER PEDIATRIC AIDS FOUNDATION (EGPAF)

Douala Office

Bonanjo, Former Nigerian Consulate behind Eco Bank Bonanjo, Douala, Cameroon, 237

HIV test Kits

Date limite ferme: mercredi 12 mars 2025

Introduction

Elizabeth Glaser Pediatric Aids Foundation, organisation non gouvernementale est leader mondial dans la lutte contre le SIDA pédiatrique. Notre mission est de prévenir l'infection à VIH pédiatrique et d'éradiquer la maladie chez l'enfant par la recherche, le plaidoyer et l'exécution de programmes de prévention, de soins et traitement du VIH. Pour plus d'information, veuillez consulter notre site internet <http://www.pedaids.org>

Objectif du travail/Terms de reference

La Fondation a actuellement un besoin immédiat pour les quantités des articles respectifs énumérés dans le tableau 1 (ci-dessous). Pour cela, Purchase Order sera émis pour cette sollicitation

Tableau 1: Liste des biens/services demandés

#	point Desc	UOM	Quantité
1	OraQuick HIV Self Tests - Tests kits with expiry date of atleast 10 months	Each	15 000

EGPAF invite maintenant les fournisseurs éligibles à soumettre des devis compétitifs pour les articles applicables énumérés ci-dessus. S'il y'a lieu, chaque article doit respecter les spécifications minimales requises énumérées dans le tableau 1. le défaut de fournir un devis pour l'un des articles ou les spécifications minimales requise énumérées dans le tableau 1 peut disqualifier un soumissionnaire

critères d'évaluation et exigences de soumission

La Fondation acceptera de la part des fournisseurs qualifiés le devis techniquement acceptable (c'est-à-dire que le fournisseur fournit le coût le plus bas pour tous les biens / services sélectionnés qui répondent à toutes les spécifications minimales requises énumérées dans le tableau 1). Toute exception aux spécifications, exigences ou termes et conditions de cette sollicitation doit être incluse dans votre devis.

Veuillez soumettre les conditions de soumission suivantes :



**Elizabeth Glaser
Pediatric AIDS Foundation**
Fighting for an AIDS-free generation

- Un devis valide et / ou un barème de prix, y compris le délai approximatif de livraison pour chaque article et les tarifs des options, le cas échéant.

Tous les prix des biens/services doivent être et supposés hors TVA, si applicable.

Les prix des biens / services demandés doivent inclure tous les frais de transport / distribution, remises ou frais supplémentaires associés, mais leur prix doit être indiqué séparément dans le devis soumis. On assumera que tous les devis incluront tous les frais applicables si le soumissionnaire ne distingue pas ces coûts. Les prix indiqués par le soumissionnaire doivent être fermes et fixes lors de l'exécution du contrat final par le soumissionnaire et ne doivent en aucun cas varier.

Les dossiers de candidature dûment complétés doivent être envoyés à l'adresse du bureau siège de la Fondation indiquée dans la présente demande de soumissions ou par voie électronique à l'adresse Cameroontenders@pedaids.org. Les offres seront ouvertes au bureau siège de la Fondation à l'expiration du délai de soumission indiqué.

La date limite de soumission est le: Jeudi 13 mars 2025 à 17h précises. **Toute soumission tardive sera disqualifiée.**

Instructions additionnelles:

Les soumissionnaires doivent fournir les documents suivants avec leur soumission :

A. Évaluation administrative.

A1- Une copie certifiée conforme de l'affiliation légale ou agrément pour la distribution du matériel et consommables médicaux (Éliminatoire)

A2- Une copie de la carte de contribuable

A3- Une copie d'un certificat de conformité fiscale en cours de validité : Attestation de conformité fiscale en cours de validité (Éliminatoire)

A4- Une copie du certificat d'immatriculation ou du Registre du commerce correspondant à l'objet de cette demande de proposition ;

A5- Une copie de l'attestation bancaire ;

A6- Copie du plan de localisation et de l'attestation de localisation

A7- Une copie signée de cette demande de propositions signée à toutes les pages



Elizabeth Glaser Pediatric AIDS Foundation

Fighting for an AIDS-free generation

Le soumissionnaire qui n'a pas fourni les documents éliminatoires ne sera pas considéré pour la suite du processus

INFORMATION ADDITIONNELLE

La Fondation émettra un bon de commande au fournisseur retenu et indiquera les articles à acheter, le lieu de livraison, le délai spécifique dans lequel la commande doit être passée et un prix fixe pour les articles à acheter (incluant les frais de livraison). Le bon de commande deviendra un contrat juridiquement contraignant une fois qu'il aurait été officiellement signé par la Fondation et reçu par le vendeur. Une liste complète des conditions générales du bon de commande est jointe en annexe A à la présente demande de cotation.

TERMES ET CONDITIONS CLÈS DE LA SOLLICITATION

Les conditions suivantes s'appliquent à cette sollicitation. La préférence sera donnée aux soumissionnaires qui peuvent respecter les termes de EGPAF. Toute exception aux exigences ou aux termes de la sollicitation doit être mentionnée dans votre soumission

1. Toutes les soumissions et/ou communications doivent être uniquement identifiées par le numéro de référence du RFQ ou du RFP indiqué sur la première page du document de sollicitation, A défaut de se conformer à cette exigence peut entraîner la non prise en compte de votre soumission. Les cotations/proposition en retard peuvent être rejetés sans être pris en compte.
2. La participation à cette sollicitation est ouverte à tous les vendeurs légaux qui sont inscrits et qui se conforment aux lois régissant les affaires dans le pays concerné. Pour être éligible pour participer à la procédure d'appel d'offres, les soumissionnaires doivent démontrer à la satisfaction de EGPAF qu'ils répondent aux critères juridiques, commerciales, techniques et financières nécessaires et sont en mesure d'assurer le travail efficacement. EGPAF peut, à sa discrétion, exiger du fournisseur retenu de lui fournir une copie en cours de validité de son registre de commerce et/ou une attestation de régularité fiscale (ex TVA) avant l'attribution du marché final. Le fait de ne pas fournir cette information à ce moment précis peut automatiquement disqualifier le soumissionnaire de la sélection
3. EGPAF fera tout ce qui est en son pouvoir pour que les fonds fournis dans le cadre de la présente sollicitation ne fournissent pas un soutien direct ou indirect ou des ressources aux organisations ou aux personnes associées au terrorisme, promouvoir ou défendre la légalisation ou la pratique de la prostitution ou du trafic sexuel, ou produire une assistance aux trafiquants de drogue. Si, au cours de la présente invitation à soumissionner, EGPAF découvre un lien quelconque avec une organisation ou une personne associée à l'un ou à l'ensemble de tout ceux-ci, ils doivent être exclus du processus d'adjudication.
4. EGPAF se réserve le droit de résilier le contrat final si le soumissionnaire sélectionné est incapable de remplir ses obligations attendues



**Elizabeth Glaser
Pediatric AIDS Foundation**
Fighting for an AIDS-free generation

5. En soumettant une offre, vous certifiez que la ou les personnes ayant participé à la préparation et à la compilation des cotations/propositions n'ont été ou ne sont en aucune manière associées ou ont un conflit d'intérêt avec la préparation de la soumission, la documentation de l'appel d'offres ou de l'évaluation ultérieure, le processus d'analyse, de gestion et de prise de décision de cette sollicitation.
6. La sollicitation ne constitue pas une offre pour conclure un accord avec une partie, mais plutôt une demande pour recevoir des propositions ou des cotations de personnes intéressées par la fourniture de biens/services décrits dans le document de soumission publié. Ces soumissions seront considérées et traitées par EGPAF comme une offre de conclusion d'un accord.
7. Toute cotation ou proposition ne répondant pas à chacune des conditions des soumissions énumérées dans la sollicitation peut être considérée comme non recevable et disqualifier le candidat de la sélection finale. Toutes exceptions aux exigences ou aux termes de la sollicitation doivent être notées dans la soumission finale. EGPAF se réserve le droit de considérer toute exception comme non recevable. EGPAF se réserve le droit de rejeter toutes les soumissions, en tout ou en partie, entamant des négociations avec toutes les parties, et/ou attribuant plusieurs contrats.
8. EGPAF n'est pas tenu au paiement de quelque somme que ce soit à un destinataire de la sollicitation jusqu'à ce qu'un contrat écrit entre les parties soit signé.
9. Avis d'égalité des chances. La Fondation Elizabeth Glaser est un organisme qui respecte l'égalité des chances d'emploi et déclare que tous les soumissionnaires qualifiés seront considérés sans égard de race, couleur, religion, sexe ou origine nationale.
10. Tous les articles ou produits livrables fournis à EGPAF doivent être fournis pour l'utilisation de EGPAF sans redevances ou des frais supplémentaires. Tous les matériels appartiendront exclusivement à EGPAF. Le soumissionnaire n'utilisera pas ou n'autorisera pas l'utilisation des matériels à des fins autres que l'exécution du contrat par le soumissionnaire sans le consentement écrit préalable de EGPAF.
11. **COMPORTEMENT ETHIQUE.** Comme une valeur clé pour nous aider à réaliser notre mission, la Fondation embrasse une culture de l'honnêteté, d'intégrité, et les procédures éthiques de gestion, et s'attend à ce que ses partenaires fassent la même chose. Une condition spécifique de ce bon de commande pour le Vendeur est de fournir tous les biens/services à la Fondation de façon honnête et légale sans toutes sortes de fraude ou corruption, y compris les opérations-retour, les pots de vin, les rapports personnels intimes et familiaux non révélés entre le Vendeur et n'importe quel employé de la Fondation. Tout Vendeur qui s'engage dans une telle pratique prohibée par la Fondation ne sera pas en conformité avec les conditions de ce bon de commande, et verra sa commande annulée. Si vous expérimentez ou suspectez le comportement immoral dans l'attitude d'un employé de la Fondation, veuillez entrer en contact avec fraud@pedaids.org ou en ligne directe de l'Éthique de la Fondation sur www.reportlineweb.com/PedAids.
12. Sauf indication contraire dans le contrat final, EGPAF effectuera le paiement entier au fournisseur dans les 30 jours suivant la réception de la facture et la livraison des biens ou



Elizabeth Glaser Pediatric AIDS Foundation

Fighting for an AIDS-free generation

l'achèvement du produit à livrer requis. S'il y a lieu, au cours de cette période de 30 jours, EGPAF inspectera les produits ou services fournis afin de s'assurer que les produits/services reçus sont acceptables, comme promis par le devis soumis, ou informer le vendeur de tout problème concernant les produits/services qui n'a pas été causé par la négligence de EGPAF ou par la mauvaise utilisation. Si les biens/services fournis à EGPAF sont jugés inacceptables ou ne répondent pas à l'une des conditions ou des spécifications décrites dans le devis soumis, EGPAF aura la possibilité d'annuler la commande sans pénalité et de recevoir le paiement intégral des coûts éventuels déjà engagés et payés au vendeur.

13. Tous les devis doivent être valides pour un minimum de 90 jours
14. **Interdiction de Passer des Contrats Pour Certains Services ou Équipements de Télécommunications et de Vidéo Surveillance:** Conformément à l'article 889 de la Loi sur l'Autorisation de la Défense Nationale, le fournisseur comprend et accepte qu'en vertu du présent contrat, il n'achètera ni n'utilisera aucun équipement, système ou service qui utilise des « équipements ou services de télécommunications couverts » comme un élément substantiel ou composant essentiel de tout système, ou en tant que technologie critique dans le cadre de tout système. Les « équipements ou services de télécommunications couverts » comprennent les équipements ou services de télécommunications ou de vidéosurveillance (y compris, mais sans s'y limiter, les téléphones portables, les caméras de sécurité, les commutateurs réseau et les routeurs) fabriqués par ou avec des composants de ces sociétés chinoises ou de leurs filiales ou sociétés affiliées : (1) Huawei Technologies Company; (2) ZTE Corporation; (3) Hytera Communications Corporation; (4) Hangzhou Hikvision Digital Technology Company; or (5) Dahua Technology Company. Dans le cas où le fournisseur identifie des équipements ou des services de télécommunications couverts utilisés comme un composant substantiel ou essentiel de tout système, ou comme une technologie critique dans le cadre de tout système, pour l'exécution de cet accord pour EGPAF, le fournisseur informera EGPAF immédiatement et il sera guidé pour fournir les informations requises par le FAR 52.204-25. Le fournisseur s'engage à insérer le contenu de cette clause dans tous ses contrats de sous-traitance ou commandes financés par EGPAF.
15. **Interdiction d'utilisation de Kaspersky Lab.** Conformément à la section 1634 de la « National Defense Authorization Act » pour l'année fiscale 2018, le fournisseur reconnaît et accepte que s'il obtient un contrat à la suite de cette sollicitation, il ne fournira aucun " article visé " à EGPAF et n'utilisera aucun " article visé " dans le développement de données ou de livrables produits pour la première fois dans le cadre de l'exécution d'un contrat ou d'une commande qui en découle. On entend par "article visé" tout matériel, logiciel ou service qui : (1) Est développé ou fourni par une "entité visée" ; (2) Comprend tout matériel, logiciel ou service développé ou fourni en tout ou en partie par une "entité visée" ; ou (3) Contient des composants utilisant tout matériel ou logiciel développé en tout ou en partie par une "entité visée". Par "entité visée", on entend (1) Kaspersky Lab ; (2) toute entité succédant à Kaspersky Lab ; (3) toute entité qui contrôle, est contrôlée par, ou est sous contrôle commun avec Kaspersky Lab ; ou (4) toute entité dont Kaspersky Lab détient une participation majoritaire.

ATTACHEMENT A: TERMES ET CONDITIONS DU BON DE COMMANDE



**Elizabeth Glaser
Pediatric AIDS Foundation**
Fighting for an AIDS-free generation

SIGNATURE AUTORISEE ET ACCEPTATION. Ce bon de commande est l'offre de la Fondation au vendeur. Ce bon de commande deviendra légalement contraignante lorsque toutes les signatures exigées ont été obtenues. Le vendeur accepte le bon de commande et tous les amendements en signant la copie et en le retournant à la Fondation promptement. Cependant, même sans une telle reconnaissance écrite, la réalisation pleine ou partielle du vendeur de ce bon de commande l'oblige au respect des termes et conditions, incluant tout amendement fait, et toutes spécifications et autres documents référés dans ce bon de commande.

ORDRE DE PRIORITE. Dans le cas d'une incohérence entre les deux partis pour ce bon de commande, l'incohérence sera résolu en donnant la priorité selon l'ordre suivant:

1. Le bon de commande lui même
2. Annexe A: Termes et Conditions
3. Annexe C: Les termes du donateur
4. Annexe B: Description finale/Budget ou cotation
5. Annexe D: Autres, annexes additionnels le cas échéant

PRIX. Tous les prix sont fermes sauf par accord écrit de la Fondation

FACTURATIONS SUPPLÉMENTAIRE. Aucune facturation supplémentaire de toute sorte que ce soit ne sera permise sauf par accord écrit au préalable de la Fondation

PROPRIETE DES BIENS LIVRES/GARANTIES. Tous les biens livrés seront la propriété exclusive de la Fondation. Le vendeur n'utilisera pas ou ne permettra pas l'utilisation de ces biens pour autres choses que l'amélioration de ses services sans avoir au préalable l'accord écrit de la Fondation. Le vendeur représente et garantie à la Fondation qu'il détient tous les droits, titres et intérêts dans toutes les propriétés intellectuelles qu'il a créés ou produits à la fondation dans la prestation du bon de commande et une telle propriété intellectuelle ne fait et ne violera pas de brevet, droit d'auteur, secret de fabrication, marque déposé, droit privé ou tout autre droit d'un autre parti.

CONVENTION ET MODIFICATION. Ce bon de commande, y compris tous les attachements, constituera l'accord entier entre les parties, et tout engagement non écrit dans l'accord ne lie pas les parties. Aucun changement de ces dispositions ne liera les parties, sauf par écrit et signé par la Fondation

SOUS-TRAITANCE. Le Vendeur ne sous-traitera pas, ne déléguera pas l'exécution des services demandés sous ce bon de commande sans consentement dûment écrit de la Fondation.

FORCE MAJEURE. Tout retard ou échec de l'un ou l'autre parti dans l'exécution de ses obligations peut être excusé s'il est causé par un événement ou une préoccupation au-delà du control du parti et ne provenant pas de sa faute – à condition qu'un avis écrit de la raison du retard soit donné par le parti affecté à l'autre parti dans les 10 jours qui suivent la survenue de l'évènement. Pendant la période d'un tel retard du fait du vendeur, la Fondation peut acheter les services avec d'autres sources et réduire les frais du vendeur sans



**Elizabeth Glaser
Pediatric AIDS Foundation**
Fighting for an AIDS-free generation

obligation de sa part, ou faire fournir par le vendeur les services provenant d'autres sources au prix indiqué dans la commande.

BIENS LIVRES. Sauf avis contraire, la livraison doit se faire conformément aux termes du bon de commande et la Fondation se réserve le droit d'annuler la commande sans frais pour la Fondation si la livraison n'est pas conforme à la commande. Si le vendeur pense que la livraison ne sera pas conforme au bon de commande, il doit notifier par écrit la Fondation sur les raisons et la période de la livraison.

TERMES DE L'EXPEDITION. (ou applicable) et, sauf indication contraire dans le bon de commande, les termes de l'expédition seront livrés et payés. Le vendeur livrera les marchandises à la Fondation au lieu de destination spécifié. Le vendeur supportera tous les coûts et les risques liés à la livraison de la marchandise à la destination finale, incluant les frais de taxes et de douanes.

VERIFICATION ET ACCEPTATION. Toutes les marchandises et services doivent être vérifiés par la Fondation avant l'acceptation finale. L'acceptation finale ou le rejet de la marchandise ou du service se fera immédiatement à la livraison. Le manquement de détection immédiat d'un défaut à la vérification ne décharge pas le vendeur de ses responsabilités de nous produire des marchandises acceptables et non défectueuses. Du point de vue de la Fondation, si les marchandises et les services ne sont pas conformes au bon de commande, la Fondation peut retourner les marchandises non conformes au vendeur pour un remboursement ou un avoir, ou exiger du vendeur qu'il remplace les marchandises ou les services non conformes, ou exiger que le vendeur répare les marchandises ou les services pour remplir les exigences demandées.

DEFAUTS. La Fondation peut en écrivant une lettre de rupture mettre fin au bon de commande ou à une partie de la commande si:

- Le vendeur ne livre pas des marchandises ou services de qualité, dans le temps indiqué, ou
- Le vendeur échoue à exécuter d'autres exigences du bon de commande et ne déclare pas son incompétence dans les 10 jours après réception d'une note de la Fondation notifiant le défaut. En cas de rupture pour défaut, le vendeur ne recevra aucune compensation pour un profit antérieur, les marchandises non livrées/services, ou pour les marchandises/services non acceptés.

RESOLUTION DE CONFLITS. La Fondation et le vendeur conviennent qu'elles travailleront assidûment ensemble et dans l'esprit de la coopération pour résoudre les conflits qui pourraient survenir. Si les négociations à l'amiable entre les parties ne résolvent pas la question, alors les parties acceptent de soumettre tous les conflits ou demandes de règlement à l'arbitrage. Le mécanisme de résolution de conflit doit être conforme avec le droit de l'arbitrage dans le pays dans lequel le bon de commande est passé. Le lieu d'arbitrage est le pays où le travail est exécuté. La notification de la demande de l'arbitrage sera faite par écrit à l'autre partie et devrait être faite, dans un temps raisonnable après que le conflit ait surgi. L'arbitrage est la méthode unique et obligatoire de résolution de conflit, à moins que ne l'interdit la loi locale. La décision rendue par l'arbitre devra être la finale et le jugement doit être accepté conformément aux lois applicables dans n'importe quel tribunal ayant la juridiction à cet effet.



**Elizabeth Glaser
Pediatric AIDS Foundation**
Fighting for an AIDS-free generation

Pour les travaux effectués aux États-Unis et / ou ceux confiés à une organisation enregistrée aux États-Unis, cet arbitrage exécutoire doit être mené par le Judicial Arbitration & Mediation Services, Inc. («JAMS») du district fédéral de Columbia, en vertu du JAMS. 'Règles et procédures d'arbitrage globales ou, si les parties en conviennent, conformément aux règles et procédures d'arbitrage simplifiées du JAMS

NON DIVULGATION. Le vendeur consent expressément à ne pas divulguer, copier, ou autrement distribuer à n'importe quelle tiers personne, toute partie de contenu de documents/données reçus de la Fondation sans avoir eu au préalable l'approbation écrite de la fondation.

RESPONSABILITE POUR BLESSURES. Le vendeur indemniser la Fondation pour n'importe quelle responsabilité, pour toute blessure personnelle des dégâts causés par les services exécutés par celui-ci.

NON-RENONCIATION. La défaillance de la Fondation d'appliquer l'une des dispositions de la présente ne conduit pas à la renonciation de ces dispositions par la Fondation, et n'efface pas le droit de la Fondation d'appliquer toutes les dispositions.

LOI APPLICABLE ET FORUM. Ce bon de commande sera interprété conformément avec, et sera régie par les lois des Etats-Unis et les lois du paysdans lequel le travail est exécuté. En cas de désaccord, la loi locale prévaudra.

CONFORMITÉ AUX LOIS. Le Vendeur accepte de se conformer aux dispositions de toutes présentes et futures lois ou ordonnances applicables y compris toutes autres règles, et aux réglementations applicables à ce bon de commande et à son exécution. Le vendeur atteste que ni sa société, ni ses directeurs n'ont été débarqués, suspendus, ou autrement inéligibles (par exemple énuméré avec une exclusion sur SAM.gov) pour conduire l'activité.

TAXES ET STATUTS LEGAUX. La Fondation Elizabeth Glaser est exonéré du paiement des droits de taxes 501c, organisation à but non lucratif enregistrés en Californies, aux Etats Unis d'Amérique, et enregistrée dans les pays où elle travaille. Chaque fois qu'il est nécessaire et applicable la Fondation produira au vendeur toutes documentations relatives à l'exemption des droits et taxes

COMPORTEMENT ETHIQUE. Comme une valeur clé pour nous aider à réaliser notre mission, la Fondation embrasse une culture de l'honnêteté, d'intégrité, et les procédures éthiques de gestion, et s'attend à ce que ses partenaires fassent la même chose. Une condition spécifique de ce bon de commande pour le Vendeur est de fournir tous les biens/services à la Fondation de façon honnête et légale sans toutes sortes de fraude ou corruption, y compris les opérations- retour, les pots de vin, les rapports personnels intimes et familiaux non révélés entre le Vendeur et n'importe quel employé de la Fondation. Tout Vendeur qui s'engage dans une telle pratique prohibée par la Fondation ne sera pas en conformité avec les conditions de ce bon de commande, et verra sa commande annulée. Si vous expérimentez ou suspectez le comportement immoral dans l'attitude d'un employé de la Fondation, veuillez entrer en contact avec fraud@pedaids.org ou en ligne directe de l'Ethique de la Fondation sur www.reportlineweb.com/PedAids.



**Elizabeth Glaser
Pediatric AIDS Foundation**
Fighting for an AIDS-free generation

LANGUE. Ce bon de commande est rédigé en anglais et traduit dans une autre langue. Si des incohérences apparaissent entre la version anglaise et la version traduite de ce bon de commande, la version anglaise prévaudra.